

Pas sans mon accord !

Nous, adhérents de la section SNJ de France Télévisions, condamnons les attaques de la direction de l'entreprise contre l'accord collectif du 28 mai 2013 et ses trois versions adaptées aux établissements du Pacifique.



Nous réitérons notre plein soutien aux procédures en justice engagées par l'intersyndicale pour faire annuler la dénonciation de cet accord.

Nous rappelons que depuis 2013, pas moins de trente avenants à ce texte ont été conclus. Ils démontrent la capacité des organisations syndicales à faire évoluer par la négociation le cadre conventionnel de France Télévisions.

Nous appelons la direction à ne pas s'enfermer dans la voie du blocage social dans laquelle son initiative entraîne l'entreprise pour au moins deux ans.

Si la direction s'obstine dans cette politique de la table rase, nous nous battons pour :

- Défendre les conditions d'exercice du journalisme dans les rédactions de France Télévisions dans le strict respect de la déontologie de la profession ;
- Garantir une organisation du temps de travail qui préserve la santé des salariés et n'affecte pas l'équilibre vie privée-vie professionnelle ;
- Préserver les rédactions des ingérences politiques et des pressions économiques ;
- Renforcer les moyens nécessaires à une information de qualité à l'ensemble des publics de l'hexagone et des outre-mer, en télé, radio, sur le web et les réseaux sociaux ;
- Obtenir une politique salariale transparente et équitable pour dynamiser les carrières des salariés de France Télévisions ;
- Lutter contre la précarité en augmentant l'effectif permanent à la hauteur des objectifs éditoriaux.

Réunis en assemblée annuelle, nous mandatons nos délégués et nos élus du SNJ pour continuer à recenser les revendications des salariés et les défendre face à la direction.

Motion adoptée par les adhérents du SNJ France Télévisions le 5 novembre 2025

Syndicat National des Journalistes
Maison France Télévisions - Bureau D 142
snj@francetv.fr - 01 56 22 88 28